NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 30 Ventôse, an V. (Lundi 20 Mars 1797.)

trété du général Buonaparte pour l'organisation de deux administrations centrales, chargées du gouvernement des deux légations de Ravenne et d'Urbin. — Denonciation faite au gouvernement de Bâle des conciliabules secrets qui se tiennent dans cette ville. — Destitution de plusieurs généraux autrichiens de l'armée d'Italie. —

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

RUSSIE.

De Riga, le 20 février.

Toutes les lettres de Pétersbourg annoncent unaniment, que l'empereur se fait un point d'honneur d'être pacificateur de l'Europe, qu'en conséquence il est ormé à ses envoyés aux cours de Berlin & de Vienne en faire les ouvertures aux monarques respectifs.

et, à Pétersbourg, & dans tout l'empire russe, on vra désormais le système prussien pour le logement troupes; elles ne seront plus casernées, mais chaque son, proportionnellement à sa grandeur, recevra un nombre de soldats à héberger.

ITALIE.

Les chauds républicains d'Italie sont très-mécontens de modération et des égards que le général Buonaparte le moigné à l'égard du pape et de la religion catho-, dans sa negociation avec le saint-pere. On jugera leurs dispositions par l'extrait suivant d'une lettre ticuliere de Milan, de 25 février.

Nos révolutionnaires attendoient avec impatience la noude l'arrivée du général Buonaparte à Rome; ils ne loient pas, d'après les lettres de ce général, que le e ne fût détrôné & la liberté du peuple romain proée au capitole. Quel a été leur surprise, en apprepresque en même-tems la nouvelle de l'armistice & conclusion de la paix! Ils commencent à croire que haparte n'avoit pas réellement le projet de détruire l'empire temporel du pape, & qu'il étoit parti de Bologne l'intention de faire la paix, puisque deux jours après landa le citoyen Cacault, agent de la république fran-e en Italie. Dans les provinces conquises par les Franon y étoit généralement persuadé qu'on ne rentreroit sous la domination du pape; & beaucoup de pers' s'étoient déjà déclarées en faveur d'un nouvel de chases. de choses. Les pairiotes ne manquent pas d'aeles Français de mauvaise foi & d'injustice, puisabandounent les pays conquis à la vengeauce papale, après les avoir ruinés par d'énormes contributions. » Il seroit trop long de vous répéter toutes les conjectures qu'on fait ici pour expliquer une paix si précipitée. Les uns disent que le gouvernement français avoit pris l'engagement avec Naples & l'Espagne de ne pas détruire l'empire papal ; d'autres que Buonaparte s'est pressé de conclure, parce que l'archiduc Charles arrive avec des renforts considérables ».

De Pesaro, le 20 février.

L'administration générale de la province d'Urbin a fait publicr, par ordre du général Buonaparte, le document aivant, daté du quartier-général de Pesare.

Art. Ier. La légation d'Urbin sera gouvernée par une administration centrale composée de sept personnes, &

II. Les villes, bourgs, villages, fiefs qui font partie de la légation d'Urbin, enverront à Pesaro, au plus tard cinq jours après la publication du présent ordre, cinq députés pour prôter serment d'obéissance à la république française, dans les mains de la commission.

III. Toutes les communantés qui n'auront pas rempli la présente formalité dans le terme fixé, seront déclarées en état de guerre, & on enverra une colonne mobile pour

IV. L'exercice de la religion, continuera comme à l'ordinaire, sans y introduire aucun changement.

V. L'administration prendra toutes les mesures pour rassurer le peuple & pour que la tranquillité publique ne soit troublée en ancune maniere.

VI. Il y aura un agent français pour aider la commis-sion dans ses fonctions, & pour veiller aux intérêts do

VII. La commission sera composée des citoyens J. B. Ansaldi d'Urbin, François Mosca & Dominique Mancini de Pesaro, Philippe Uffreducci de Fano, Ubalde Galsotti de Gubbio, Antoine Grossi de Sinigaglia & Pierre Paulonni de Fossombrone.

VIII. L'agent français sera l'agent Doret.

IX. Ladite commission appre lous les pouvoirs del'avejout.

IX. Ladite commission aura tous les pouvoirs qu'avoient le légal & la trésorerie de Rome.

X. La ville & tresorerie de Fano sont unis à la légation

couve une ré-

change entre en Chassaing, adressés (i ire connoitre Quelques-uns it mieux valu s l'avoir ene rapport qui le faire dans

donne autrees des compde l'intérieur

rapport.

oj., $3\frac{1}{4}3$ m. 5 s., 23 l. 10s. 1.,81.17 1 d., 5 s., 4 s s., 47, 44 1 . 102 l. 10 s. o l. 11 s. 3 d.

.5 1. 4 s. g d. ..79 1. $5 s. \frac{1}{2}$11 1.78,251.

leg., 365 liv. ique, 2 l. 28. Sucre d'Hams. — Savon s. - Sel, 1

nd par douzaint ue de Buffault, ret, Desenne à ngue qui offrent ables à l'état of al de Reiz. Il f e faire un exce-

sans doute bin oût, d'habitud e cardinal, qui caracteres, ables & d'a iscours ingeni sances humai mnues. Quel rit supérieur

s Politiques

De Bologne , le 23 février.

Le général Buenaparte a envoyé à la junte de défense générale de la république cispadane l'arrêté suivant pour L'établissement d'une administration centrale dans la légation de Ravenne, avec l'ordre de procéder promptement

à son installation. Art. 1er. La légation de Ravenne sera gouvernée par l'administration centrale, composée de neuf personnes

II. L'administration centrale aura les mêmes pouvoirs qu'avoient le légat du pape & les autres autorités temporelles émanées de la cour de Rome.

III. Elle nommera le plutôt possible des personnes countes par leur patriolisme & leurs lumieres pour com-

poser la municipalité. IV. Elle fera arrêter tous les perturbateurs de l'ordre publie, & prendra toutes les mesures nécessaires pour reprimer les manvais prêtres qui s'éloigneroient des prineines de la véritable religion, & qui voudroient se mêler des affaires temporelles.

V. Elle prendra possession de tous les revenus qui appartencient an pape on aux princes romains qui ont leve des compagnies on des régimens & qui ont offert des secours extraordinaires an pipe; ce que l'administration constatera d'après les balletins imprimés par ordre de la

VI. Elle fera en conséquence mettre les scellés, & prencour de Rome. dra toutes les mesures nécessaires pour tirer les plus grande avantages des ressources que les possessions de

cas differens princes peuvent fournir.
VII. Tous les bénéfices ecclésiastiques dont les titu-

Talras ne résident pas dans la province, sont séquestrés.

L'administration y fera mettre les secllés.

VIII. Le commissaire chargé des contributions prendiz des mesures avec l'administration pour ce qu'elle devra

faire passer à la république. 1X. La Romagne aura un membre dans la junte de

désense générale de la république cispadane. X. L'administration ne prendra des mesures politiques & relatives au gouvernement, & qui soient de quelque importance, sans l'approbation de la junte de défense

XI. Les membres de l'administration sont, Alexandre Guiccioli , Lorenzo Crieli , Antoine Colombani , Joseph Masini, Daniel Felici. Les qua're autres seront nommés sans délai; & en attendant, l'administration sera composée des einq membres susdits.

SUISSE.

De Bale, le 14 mars.

Uler, M. Barthelemy a denones pour la seconde fois à noire gouvernement la dame Rippel, comme une persoune chez laquelle des émigrés, parmi lesquels sont leaucoup de prêtres, tiennent des conciliabales secrets, présidés par Montjoie, & dirigent les fils d'une correspondance dangereuse avec leurs parlisans en France; il a en même-tems produit les preuves de cette imputation. Le petit conseil a sur-le-champ ordonné d'arrêter cette femme & d'apposer les scelles sur ses papiers; mais elle s'est sauxée à Rheinfeld : néanmoins son procès s'instrait. On a indime an comte Montjoie l'ordre de quitter surle-champ la ville & le territoire de Bâle. On voit par-là, & par fant d'autres occasions, que notre gouvernement ebserve la plus seriete-neutralité & ne permet nullement

aux ennemis de la France de faire, sur son territoire aucune tentative contraire à la neutralité.

Mac

occ:

quel

nul

leur

S

ris

L

éné

trava

point

celui

On écrit du Tyrol, que les français & les arquelm, siers tyroliens mêles avec les autrichiens, y font un petite guerre fort active. Les français montrent par-tont leur adresse & leur habileté en gravissant les 10chers les plus escarpés & les montagnes les plus haules Ils sont parvenus à se rendre maîtres de plusieurs postes très-importans. Le 3 de ce mois ils ont occupé le passage de Sover, dans le district de Fleins, & le 4, S. Pierre après avoir tué & blesse beaucoup de monde aux troupes

La grande mortalité qui a régné jusqu'à présent à Roveredo & à Trente, à la suite des épidémies pestiles tielle:, a cessé; mais elle a recommencé à Botzen, Brixe & Inspruck avec une nonvelle fureur.

Suivant les nouvelles de Vienne, l'archidue, pen de jours avant son départ pour l'armée, a été nommé ge néralissime de toutes les troupes autrichiennes qui com battent contre la France. Ce jeune prince se portera celle des armées qui sera destinée pour les opérations le plus importantes. Il va retourner en Italie, où il dei ouvrir la campagne, aussi-tôt que tous les renforts s-ront arrivés; mais il pourroit bien être prévenu par l'actif Buonaparte. On assure que ce prince est muni ès pleins pouvoirs, tant pour la continuation de la guern que pour entrer en négociation, dans le cas où la Franc adopteroit des principes modéres.

Le duc de Teschen doit partir dans peu pour l'ama du Haut-Rhin, accompagné du général Mack, que l'in-pereur vient de nommer lieutenant-général & qui l'a les fonctions de quartier-maître en chef, une des plac les plus importantes aux armées autrichiennes.

Les généraux Quosdanovich, Meszarot & Sabottendor ont été destitués pour n'avoir pas fait leur devoir de les dernières affaires, qui ont accéléré la prise de Martoue. Les généraux Bajalich, Unterberger, Spork, prime de Reuss & Kerpen, de l'armée d'Italie, ainsi quel généraux Zopf, Keim, Bader, prince d'Anhalt-Kosika Nauendorff & Baillet, des armées du Hhin, ent été non mes lieutenans-generaux.

ALLEMAGNE.

De Blanckenbourg , le 4 mars.

Le duc de la Vauguyon, qui remplissoit les foncis de ministre auprès du prétendant, vient d'obtenir démission , & le marcehal de Castries , qui posséduit puis long-tems la confiance de ce prince, a cié app sur-le-champ de Wolfembuttel à Blanckenbourg. Il am été dépêché un courier au comte de Saint-Priest à Viete pour l'inviter de se rendre de suite auprès du prétende

Le due de Berry, qui se trouve actuellement de retournera à l'armée de Condé lors de l'ouverince de campagne.

De Mayence, le 10 mars.

Nous voyons arriver tous les jours des jeunes gent plusieurs cantons du Palatinat du Ithin; ils viendent mettre à l'abri des réquisitions en hommes, faites leur pays par les Français qui, dans quelques villas ont déjà usé de violence. La craînte d'être transpordant les provinces méridionales & sur les côtes de Fran augmente parmi les l'alatins l'effroi qu'inspirent ces sures contre lesquelles ils marmarent hautement; ils

u territoire

les arqueba.

y font une
ontrent parissant les ros plus hautes,
usieurs postes
upé le passage
4, S. Pierre,
e aux troupes

présent à Romies postilentotzen, Brixen

iduc, pen de é no mé gomes qui comse portera le se, où il doit s'renforts soprévenu par e est muni de la gremats où la France

i pour l'arméek, que l'entral & qui fentral et place une des place unes. Sabottendorf

prise de Mar prise de Mar , Spork, prise , ainsi que la nhalt-Kosilen , ont été non-

rs.

nt d'obtent
nt d'obtent
ni possédoit é
, a été apel
nourg. Il am
Priest à Vient
s du prétenta
tuellement à
ouverture de

s jeunes geni ils viennent nes, faites de relques villas rètre transpoi côtes de Franrspirent ces a rtement; ils p nacent même les Français de s'en venger à la premiere le coasion.

HOLLANDE.

De Roterdam ; le 15 mars.

Nous apprenons que les anglais ont décidément déclaré pessessions britanniques nos trois belles colonies d'Essequebo, Demerary & Essequebo; de manière qu'à l'avenir nul commerce n'y pent avoir lieu que par des navires de leur nation.

Suivanit un calcul, sans donte exagéré, la part des priscs faites au Cap de Bonne-Espérance & sur l'escadre de l'amiral Lucas, doit se monter à la somme énorme de 400 mille liv. sterling pour l'amiral Elpingston.

BELGIQUE.

De Bruxelles , le 26 ventose.

Les préparatifs de guerre redoublent sur le Rhin; les rénéraux Morcan & Hoche surveillent tout jusqu'aux invaux des arsonaux. Il y a actuellement à Cologne un parc d'artillerie de campagne composé de 150 pieces, avec une énorme quantité de caissons pour leur service; ce pur est pret à partir an premier ordre. Un second parc est formé à Coblentz: outre cela, la grosse artillerie de siege qui est à Luvembourg est préparée & sur le point de se mettre en marche. On croit que l'ouverture de la campagne sera marquée par un siege & que ce sera celui de la forteresse d'Ehrenbreitstein. Au surplus; nons apprenous que les troupes se concentrent de plus en plus; un corps de 25 m lle hommes est rassemblé entre fonn, Andernach & Coblentz. Une division de l'armée de Sambre & Mense doit passer le Rhin vis-à-vis de Dasseldorff & aller prendre une position derrière la Wupper. D'un autre côté, les Aufrichiens fout tous les préparatifs nécessaires pour opposer une vigoureuse défense; douze cseadrons de cavalerie, luit bataillons dinfanterie & que grande quantité d'artillerie, viennent entore d'arriver il y a peu de jours sur la Lahn. Le guérad Wernerek, qui commande l'armée impériale du Bas-Rhiu, assemble fréquemment des conseils de guerre, tantêt à Francfort & tantôt à Limbourg sur la Lahn, afin d'aviser aux moyens de déconcerter les projets formes par les généraux républicains.

L'on mande de Coblemiz que tous les charpentiers de

L'on mande de Cohlentz que tous les charpentiers de cette ville viennent d'être mis en réquisition pour travailler à plusieurs nouveaux ponts qui seront formés sur le Rhin. Il regne beaucoup de mouvement tant dans cette ville que sur la rive droite; on s'attend à la reprise des hostilités sous quelques jours.

Nous apprenous qu'il va être établi incessamment des hapitaux militaires à Aix-la-Chapelle, Juliers, Duren, Herve & Limbourg, destinés au pansement des militaires blassés dans les combats, comme cela a en lieu l'année passée.

Les lettres de Dankerque marquent que les préparalifs sont une expédition secrette redoublent dans cette ville, k qu'il y arrive journellement de nonvelles troupes de lintérieur de la république destinées pour l'embarquement. Pendant les Anglais ont une multitude de bâtimens més sur les côtes de Calais & de Dankerque, & it exientra difficile à l'armoment de sortir de ce dernier per la sais être signalé par l'enuemi.

Des lettres du quartier-général de l'armée de Sambre &

Meuse annoncent que le général Morcau vient d'au partir pour retourner à l'armée de Rhin & Moselle. Le genéral Hoche commandera toutes les forces réunies sur le Bas-Rhin.

Les canomiers, tant à cheval qu'à pied, qui se frouvoient ici & dans nos environs, viennent d'en partir pour se rendre en toute diligence sur la rive gauche du Rhin. Le 13° régiment de chasseurs à cheval est également partihier de cette ville, pour se rendre à la même destination, Il sera suivi sous peu par une partie du 16° régiment de deagons cantonné dans les villages voisins.

L'administration du département de la Dyle, considérant que le nombre des citoyens inscrits sur le registra civique de la municipalité de Braxelles est trop pen considerable pour qu'il puisse y avoir une a semblée primaire dans chaque section de cette commune, vient de décider qu'au lien de huit assemblées prinaires qui devoient se former ici, il n'y en auroit que cinq : en taéme tems elle détermine les lieux de leurs séances. Il est triste de le répetér; mais il n'y a dans cette ville ni empressement pour jouir des droits qu'accorde la constitution républicaine, ni cura aucon esprit public.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIMORE.

De Nantes , le 20 ventôse.

Il se prépare dans notre port un armement pour le compte du commerce ; il sera composé de deux frégales de 44 canons, de deux corvettes de 16 à 20 canons & de deux avisos.

Le gouvern ment ne sauroit trop encourager & faciliter de pareilles entreprises; elles promettent aux armateurs est à la république des avantages plus certains que les armamens dispendient de ces énormes vaisseaux à trois ponts, qui ne servent qu'à découvrir à nos ennemis à quel point nous manquons d'officiers capables de les diriger.

La prise d'un seul vaisseau de cette force coûte plus à notre marine que celle de quatre vaisseaux armés-en course; & la sortie de ces dérniers peut seule donner de l'inquiétude au commerce de l'Angleteure, dont toutes les forces rénnies ne peuvent les empêcher de teuir la mer.

Ces entreprises particulieres sont de véritables pépimieres; si on les eût encouragées, nous aurions depuis long-tems une marine, ou, ce qui est la même chose, des hommes capables de lui rendre son éclat & de nous faire latter avec quelque succès contre la puissance de l'Angleterre.

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

De Versailles , le 25 ventiss.

Le citoyen Clément, frere de MM. Clément, conseillers an ci-devant parlement de Paris, vieillard âgé de 85 ans, avant été choisi évêque de Versailles par le vœn du clergé & des fideles d'océsains, a été sacré dimanche dernier dans sa cathédrale par les évêques réunis à Paris.

De Paris , le 26 ventôse.

Le bruit qui s'étoit répandu que le citoven Chambonas partoit pour Berlin avec une mission particuliere du gouvernement, est destituée de fondement.

Les débats de Vendême offrent tonjours le même spes

tacle des fereurs des accusés & de l'inconcevuble patience du tribunal. Le plus léger incident fournit à ceux-là l'occasion de prononcer cinq on six longs discours, ou de troubler la séance par d'horribles clamaurs. Des sténographes placés pour recucillir les débats, des experts chargés de vérifier les pieces du procès, la récusation de tel ou tel témoin, ont suffi pour occuper jusqu'ici le tribunal. Un seul fait peut faire juger de la maniere dont on procede. Dans une des pieces avonées par les accusés, se trouvent ces mots: tuer les cinq. Le défenseur officieux Réal & plusieurs prévenus ont parlé pendant deux ou trois heures, pour prouver qu'il falloit lire tenir au lieu de tuer. Cela rappelle en vérité le procès de Figaro. Il n'y a pas de raisoa pour que ce procès finisse avant deux, ou trois ans.

Les dernières lettres de Lisbonne, en date du 28 février, ne disent pas un mot de l'entrée de l'escadre anglaise dans ce port. Il n'y a que trois vaisseaux de guerre qui soient entrés, avec les prises espagnoles, à Lagos, & on ignore à Lasbonne la destination du reste de l'escadre anglaise,

Aux Redacteurs des Nouvelles Politiques.

Défenseurs des accusés tradnits devant le conseil de guerre de la 17°. division, nous devons à la France entiere le récit de ce qui s'est passé dans la séance d'aujourd'hui 28 ventôse. Nous avions été entendus sur le declinatoire par nous proposé; nous avions le droit d'attendre un jugement, & le président a déclaré, comme organe du conseil de guerre, que le tribunal ne prononceroit sur le déclinatoire que lorsqu'il prononceroit sur le fand.

Avoit-il oublié que les jugemens des tribunaux militaires s'exécutent dans le jour? avoit-il oublié que dans ce cas le pourvoi en cassation devenoit nécessairement illusoire? avoit-il oublié enfin que si une pareille doctrine pouvoit s'établir, il ne seroit pas un citoyen qui me pût être trainé au supplice en réclamant, mais en vain, les juges que la constitution lui assigne?

Nous vous prions d'annoncer que déjà les accusés se sont pourvus au tribunal de cassation, & que, fideles à nos devoirs, nous nous réservons de dénoncer au corps législatif un fait qui peut compromettre la liberté publique.

Signé, Chauveau, Dommanget, Jullienne, Lebon, Guichard.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS. Présidence du citoyen Poulain-Grandpré.

Séance du 29 ventôse.

Ou lit une adresse des défenseurs officieux des prévenus traduits devant le tribunal militaire de Paris; ils exposent qu'ils ont formé une demande contre la compétence de ce tribunal, qui a remis à statuer sur cette demande au jour du jugement; mais cette réponse est illusoire, puisque le jugement devra être exécuté le même jour où il sera reudu.

On demande l'ordre du jour,

Parisot & Dumolard combattent vivement catte proposition; il seroit absurde, dit le premier, qu'en pât prononcer sur le fond d'une affaire avant que la forme dans laquelle on devra prononcer soit déterminée; il s'en suivroit qu'en jugereit avant de savoir si on a le droit de jugere.

Si un représentant du peuple, dit Dumolard, arrêté en congé, étoit traduit devant une commission militaire, il diroit : je ne puis être jugé que par la haute-cour de justice ; on remettroit à prononcer sur cet incident jusqu'au jugement ; mais ce jugement devant être exécuté dans le jour, le représentant seroit fusillé avant qu'il ne fût décidé s'il pouvoit être jugé.

dans le jour, le représentant seroit fusillé avant qu'il ne fût décidé s'il pouvoit être jugé.

Lecointe est d'avis, 1º. que le conscil ne doit pas s'inmiscer dans une affaire judiciaire; 2º. que la petition est sans caractère d'authenticité, n'étant signée par aucun des prévenus,

Après de légers débats, le conseil renvoie le tout à une commission, composée des citoyens, Treillard, Savary, Frégeville, Dubois-Crancé & Dumolard; elle fera soa rapport demain.

Le conseil a ensuite entamé la discussion sur les transactions ; elle continuera demain.

Bourse du 29 ventôse.

Amsterdam, .60 1, 621.	Lau
Idem courant58 $\frac{1}{4}$.	Lou
Hambourg 191 4, 189 4 4.	Insc
Madrid 11 1.5 s.	Bon
Madrid effect 13 l. 7 s. ½.	Mar
Cadix	Or
Cadix effectiv. e 13 l. 5 s.	Lin
Gênes92½, 91½.	Pias
Livourne102.	Ou
Dil al nerte 3 1	Du
Bale $1\frac{1}{2}$ perte, $3\frac{1}{4}$.	Sou
Lyonau pair.	Gu
Marseilleau pair.	Cu
Bordeaux bénéf.	
	87

-	29 10100000
1	Lausanne $1\frac{5}{8}$; $3\frac{1}{2}$.
1	Loudres . 24 l., 23 l. 17 8.1.
١	Inscrip 8 1. 17 s. 1, 15 s.
١	Bons. 9 1., 8 1. 15 s., 17 12.
1	Mandat 39 s. , 36 ½ , 37 ½,
١	Or fin 102 1. 108.
1	Ling. d'arg50 l. 11 s. 3d.
	Piastre 5 1. 4 s. 9 d.
C ALCO	Quadruple
2	Ducat d'Hol 11 1. 78.
	Souverain34 liv
	Guinée
	The second of the second

Nº.

Mise en ,

Détails

résolutio

Prix c

16 liv. p

Quelque Saint-Gall qui s'asser ses séance

Voici en

cautions n regnåt per fussent ex

ardes ext

eurs des

ouseil ad la déclarat

« Lectu dministra

révenus

bre, dans par le cor

endant 1

uxdits év

conseille

que, pa

ils se tr

protester

roit inte

faite à

etant delik

tion que l' traordinair

voirs, pui établit la p on il le j.

conseil de

Esprit 5, 462 liv. 10 s. — Eau-de-vie 22 deg., 3651 — Huile d'olive, 1 l. 10 s. — Café Martinique, 2 l. 1 s. — Café Saint-Domingue, 1 liv. 19 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 7 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 4 s. — Save de Marseille, 21 s. ½. — Chandelle, 13 s. — Sel, liv. 10 s. le 8.

Dictionnaire français-anglais et anglais-français abrégé, pu A. Boyer, avec des accens pour faciliter aux étrangers la prome ciation de la langue anglaise; dix-septieme édition soigneusement our rigée & enrichie de tous les termes de marine, usités dans l'uné l'autre langue, ainsi que d'une table alphabétique & raisonnée is perticules anglaises, dressée d'après les meilleurs auteurs; 2 volusi grand in-8°. Prix, 12 liv. & 15 liv franc de port. A Paris, da Garnery, libraire, rue Serpente, n°. 17.

Manuel de la Fille de Basse-Cour, contenant des instructions pour élever, nourrir, engraisser tous les animaux de la basse-cour nouvelle édition; petit in-12 de 100 pages, papier couronne fin nouvelle édition; petit in-12 de 100 pages, papier couronne fin Prix, 15 sols & 18 sols franc de port. A Paris, chez le directes de la feuille du Cultivateur, rue des Fossés Saint-Victor, nº, 11 Meurant, libraire, rue de la Harpe, nº, 200

De l'Imprimerie de Boyda, Suard et Khrouer, Propriétaires & Editeurs du Journal des Nouvelles Politiques, rue des Moulius, n°. 500.